Le forfait-jours, ce n'est pas la nuit.



“Le forfait-jours, ce n’est pas la nuit.”



Dans un contexte d’ouverture à la concurrence, de réorganisations permanentes et de suppressions de postes, la souffrance au travail est fortement aggravée par deux facteurs intrinsèquement liés au quotidien des cheminot.e.s : l’explosion du temps de travail et l'absence d’un réel droit à la déconnexion. Dans les directions centrales, les établissements, les sièges, sur tous les chantiers, les encadrant.e.s subissent une forte dégradation de leurs conditions de travail, avec une souffrance ancrée dans leur quotidien.

FORFAIT-JOURS : TEMPS DE TRAVAIL ILLIMITÉ, SOIRS ET WEEK-END INCLUS !

De nombreux encadrant.e.s sont contraint.e.s de travailler le soir, les week-ends et pendant leurs congés afin de répondre aux impératifs de production, sans pour autant empêcher leur travail de s’accumuler ! À cela s’ajoute le report croissant des tâches administratives et RH sur l’encadrement.

L’accord forfait-jours, que la CGT n'a pas signé, invisibilise le temps de travail réel, allonge les journées, banalise les heures non rémunérées et met en danger la santé des cheminot.e.s. En masquant les besoins réels en effectifs, il contribue à la suppression d'emplois.

L’UFCM-CGT revendique un système de décompte horaire garantissant le strict respect du temps de travail annuel !

SANS DÉCONNEXION, PAS D’ÉMANCIPATION !

Un réel droit à la déconnexion est indispensable pour protéger la santé physique et mentale des cheminot.e.s, garantir les temps de repos et mettre fin à l’hyperconnexion imposée par les outils numériques et l’organisation du travail. Il est temps de mettre fin à la surcharge de travail, à la pression managériale et au culte du présentéisme !



L’UFCM-CGT revendique un droit à la déconnexion contraignant la Direction à garantir les temps de repos, à stopper les sollicitations professionnelles hors temps de travail et à instaurer des périodes de trêves de messagerie d’entreprise !

POUR DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DE HAUT NIVEAU, POUR UNE SNCF À VISAGE HUMAIN, AUX ÉLECTIONS CSE DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2026 : JE VOTE CGT !